

ARRONDISSEMENT
DE
CARCASSONNE



COMMUNE DE CAZILHAC

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Cazilhac, dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Toni Carvajal, Maire.

Présents : Toni CARVAJAL, Anne-Marie PIQUEMAL, Didier COSTE, Marie José ARRIPE CHABBERT, Grégory MAURY, Laura JULIEN MARCH, Véronique JOURNET MEUNIER, Ginès GONZALEZ, Florence RODRIGUEZ, Sandra PERRY, Stéphane BURTE, Dorine BARRIER, Thierry LATORRE, Frédéric CAUMEIL.

Procuration : Henri SYLVESTRE à Didier COSTE – Cédric LECOINTRE à Frédéric CAUMEIL – Frédéric DUFOSSE à Sandra PERRY

Absente excusée : LaurenceCHANTELOT

Absente : Claudine ZAKREWSKI

Secrétaire de séance : Véronique MEUNIER

Date de la convocation : 17 mars 2023

1 – CESSION EN PARTIE DE LA PARCELLE AK 16 AU PROFIT DE LA SOCIETE DAVAI ENRSPV8 EN VUE DE LA COUVERTURE DES COURTS DE TENNIS – POUR 16

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de couverture des courts de tennis débiteront très prochainement. Ces travaux seront en partie réalisés par la société DAVAI ENRSPV8. Cette dernière propose de couvrir les courts de tennis et d'installer puis d'exploiter sur le bâtiment qu'elle construira une centrale solaire photovoltaïque en vue de la revente de l'électricité produite.

En contrepartie la société DAVAI ENRSPV8 réalisera les travaux suivants :

- Réalisation des fondations,
- Edification de la structure (ossature principale et charpente),
- Couverture des pans nord et sud,
- Fourniture et pose de la centrale photovoltaïque,
- Réalisation des travaux de bardage,
- Fourniture et pose des éclairages sportifs Led des 2 terrains,
- Réalisation des travaux de zinguerie (gouttières et descentes des eaux pluviales),
- Construction du local technique électrique,
- Réalisation des opérations de raccordement de la centrale solaire,
- Démantèlement de la centrale photovoltaïque à l'issue du bail selon le choix du promettant.

Avant de débiter ces travaux, il y a lieu de procéder à certaines formalités.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de :

- Céder à la société DAVAI ENRSPV8 une partie de la parcelle AK 16 sur laquelle sont situés les courts de tennis et afin d'en réaliser la couverture pour une contenance de 2 280 m2,

- Signer le bail à construction avec la société DAVAI ENRSPV8. Le bail sera conclu pour une durée de 30 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à accomplir les formalités mentionnées ci-dessus.

2 - CESSION EN PARTIE DE LA PARCELLE AK 27 AU PROFIT DE LA SOCIETE DAVAI ENRSPV8 EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT DESTINE AUX SERVICES TECHNIQUES – POUR 16

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de construction du bâtiment destiné à accueillir les services techniques débuteront très prochainement. Ces travaux seront en partie réalisés par la société DAVAI ENRSPV8. Cette dernière propose d'installer puis d'exploiter sur le bâtiment qu'elle construira une centrale solaire photovoltaïque en vue de la revente de l'électricité produite.

En contrepartie cette dernière réalisera les travaux suivants :

- Réalisation des fondations,
- Edification de la structure (ossature principale et charpente),
- Couverture des pans nord et sud,
- Réalisation d'une dalle béton sur le bâtiment réservé aux services techniques,
- Fourniture et pose de la centrale photovoltaïque,
- Réalisation des travaux de bardage,
- Réalisation des travaux de zinguerie (gouttières et descentes des eaux pluviales),
- Construction du local technique électrique,
- Réalisation des opérations de raccordement de la centrale solaire,
- Démantèlement de la centrale photovoltaïque à l'issue du bail selon le choix du promettant.

Avant de débiter ces travaux, il y a lieu de procéder à certaines formalités.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de :

- Céder à la société DAVAI ENRSPV8 une partie de la parcelle AK 27 pour une contenance de 3 795 m² afin d'y construire le bâtiment destiné à accueillir les services techniques,
- Signer le bail à construction avec la société DAVAI ENRSPV8. Le bail sera conclu pour une durée de 30 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à accomplir les formalités mentionnées ci-dessus.

3 – RENOVATION DE L'ECOLE - CHOIX DES ENTREPRISES – POUR 14 – ABSTENTION 02

Par délibération en date du 27 novembre 2021, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR, du Département et de la Région afin de réaliser des travaux de rénovation du groupe scolaire. Le montant estimé de ces travaux s'élevait à la somme de 160 662 € HT.

Le Conseil Département a accordé à la commune une subvention d'un montant de 48 199 €, la Préfecture au titre de la DETR une subvention d'un montant de 48 198,60 €.

Un dossier de consultation des entreprises a été déposé le 20 février 2023 sur la plateforme des marchés publics. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 16 mars 2023 afin de procéder à l'analyse des offres.

Offres qui se résument comme suit :

LOT 1 – REFECTION DE LA TOITURE

Deux offres ont été déposées

ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC
CORSE SUD	46 399,70 €	55 679,64 €
ROSALA	82 306,95 €	98 768,34 €

La commission d'appel d'offres propose de retenir l'entreprise CORSE SUD pour des travaux d'un montant de 46 399,70 € HT.

LOT 2 – POSE D'UN SOL VINYLIQUE

Une seule offre a été déposée

ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC
ESTEBAN	74 518 €	89 421,60 €

La commission d'appel d'offres propose de retenir l'entreprise ESTEBAN pour des travaux d'un montant de 74 518 € HT.

LOT 3 – REMISE EN PEINTURE DU BATIMENT

Deux offres ont été déposées

ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC
ESTEBAN	48 336 €	58 003,20 €
MB DECOR	23 159,32 €	23 159,32 €

La commission d'appel d'offres propose de retenir l'entreprise MB DECOR pour des travaux d'un montant de 23 159,32 € HT.

LOT 4 – ISOLATION DES COMBLES

Une seule offre a été déposée

ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC
ISO PERFORMANCE	14 000 €	14 700 €

La commission d'appel d'offres propose de retenir l'entreprise ISO PERFORMANCE pour des travaux d'un montant de 14 000 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Propose de retenir les entreprises suivantes :

- Lot 1 – réfection de la toiture : Corse Sud – montant des travaux : 46 399,70 € HT
- Lot 2 – réfection des sols : SARL Esteban – montant des travaux : 74 518 € HT
- Lot 3 – peinture : MB Décor – montant des travaux : 23 159,32 € HT
- Lot 4 – isolation des combles : Iso Performance – montant des travaux : 14 000,00 € HT

Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises.

4 – CREATION DU LOTISSEMENT « LE SARRAT » - CHOIX DES ENTREPRISES – POUR 16

Afin de réaliser les travaux de viabilisation du lotissement « le Sarrat », un dossier de consultation des entreprises a été déposé sur la plateforme des marchés publics.

Le marché se décompose en trois lots :

- Lot 1 : Terrassements généraux – voirie – espaces verts – Montant de l'estimation réalisée par le Cabinet Gaxieu : 332 000 € HT
- Lot 2 : Réseaux humides - Montant de l'estimation réalisée par le Cabinet Gaxieu : 303 000 € HT
- Lot 3 : Réseaux secs - Montant de l'estimation réalisée par le Cabinet Gaxieu : 147 000 € HT

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 23 mars 2023 afin de procéder à l'analyse des offres.

L'analyse des offres est résumée dans les tableaux joints à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide de retenir :

- Pour le lot 1 - Terrassements généraux – voirie – espaces verts : l'entreprise Cazal (Mandataire) - Colas (Co-Traitant) - Montant des travaux HT : 294 506,70 € (offre variante)
- Pour le lot 2 – Réseaux humides : l'entreprise Cazal – Montant des travaux HT : 261 382 € HT (offre variante)
- Pour le lot 3 – Réseaux secs : l'entreprise Cazal (Mandataire) – Debelec (Co-traitant) – Montant des travaux HT 104 411,75 €

Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises.

5 – APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE- POUR 16

La commune de Cazilhac s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin de prévenir et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens. Ce plan a été élaboré avec le concours de Predict, en concertation avec l'équipe municipale, afin de garantir son efficacité.

A ce jour, ce document est opérationnel et peut être consulté en mairie. Il est conforme aux dispositions de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 et de ses décrets d'application.

Le PCS est constitué de plusieurs documents :

- Livret opérationnel qui regroupe les actions communales de sauvegarde à engager en fonction d'états de la gestion de crise
- Carte d'actions inondation qui regroupe les actions et l'organisation à mettre en œuvre pour gérer les événements sur la commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner un avis favorable au Plan Communal de Sauvegarde.

Le conseil municipal, après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré décide d'adopter la proposition de Monsieur le Maire.

19 h : Arrivée de Monsieur Grégory Maury

6 – ADHESION AU SYSTEME D'ALERTE DES POPULATIONS « TELEALERTE » - POUR 17

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune ne dispose d'aucun système d'alerte des populations en cas d'évènements majeurs.

Monsieur le Maire propose d'adhérer au système d'alerte des populations « téléalerte » distribué par la société Ciitelécom. Ce système permet de diffuser des messages téléphoniques, des SMS et des courriels en masse.

La commune doit s'abonner au système pour une durée minimale de 3 ans.

Le coût de la prestation se définit comme suit :

Mise en service : 475 € HT

Abonnement annuel : 500 € HT

Tarifification des différents médias :

Appels téléphoniques fixes : 0,06 € HT

Appels téléphoniques mobiles : 0,15 € HT

Envoi de SMS : 0,10 € HT

Envoi de courriels : 0,01 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande avec la société ciitelécom.

7 – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS VERT POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE DES FETES – POUR 15 – ABSTENTION 02

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Etat a créé un nouveau fonds au bénéfice des collectivités territoriales destiné à l'accélération de la transition écologique dans les territoires appelé « fonds vert ». Ce fonds viendra en complément de tous les autres dispositifs de soutien financier. L'accompagnement du fonds vert intervient pour la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention dans le cadre du fonds vert afin de procéder à la rénovation énergétique de la salle des fêtes.

La commune a fait réaliser un diagnostic de performance énergétique avant et après travaux. Ce diagnostic montre que si des travaux de changement de mode de chauffage, de rénovation des menuiseries et d'isolation des combles étaient réalisés le gain énergétique serait de 49 %.

Monsieur le Maire a demandé des devis afin de réaliser ces travaux.

Devis qui se résument comme suit :

- Pose d'une pompe à chaleur : 19 480,57 € HT
- Changement des menuiseries : 17 929 € HT

- Isolation des combles : 3 000 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention dans le cadre du fonds vert pour un montant de travaux HT de 40 409,57 €.

8 – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS VERT POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DU BATIMENT ACCUEILLANT « L'AGE D'OR » ET « CAZI VOCCE » - POUR 15 – ABSTENTION 02

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Etat a créé un nouveau fonds au bénéfice des collectivités territoriales destiné à l'accélération de la transition écologique dans les territoires appelés « fonds vert ». Ce fonds viendra en complément de tous les autres dispositifs de soutien financier. L'accompagnement du fonds vert intervient pour la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention dans le cadre du fonds vert afin de procéder à la rénovation énergétique du bâtiment accueillant l'âge d'or et Cazi Vocce.

La commune a fait réaliser un diagnostic de performance énergétique avant et après travaux. Ce diagnostic montre que si des travaux de changement de mode de chauffage, de rénovation des menuiseries et d'isolation des combles étaient réalisés le gain énergétique serait de 51 %.

Monsieur le Maire a demandé des devis afin de réaliser ces travaux.

Devis qui se résument comme suit :

- Pose d'une pompe à chaleur : 7 305,50 € HT
- Changement des menuiseries : 18 945 € HT
- Isolation des combles : 1 350 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention dans le cadre du fonds vert pour un montant de travaux HT de 27 600,50 €.

9 – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS VERT POUR LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC – POUR 17

Monsieur le Maire a demandé à l'entreprise Robert de réaliser un devis afin de procéder à la rénovation totale de l'éclairage public du village. Le montant des travaux s'élève à 441 249,20 € HT.

Afin de ne pas grever trop lourdement les finances de la commune, l'opération pourrait être scindée en plusieurs phases sur une durée de 3 ans. Seuls les luminaires les plus vétustes feraient l'objet de l'opération. Dans ce cas le montant des travaux retenus serait de 257 947, 80 € HT.

Par courrier en date 16 mars 2023, l'Etat et le Syaden ont informé les collectivités qu'ils souhaitaient s'associer afin de proposer un partage et un soutien conjoint aux projets des collectivités territoriales. Pour les collectivités qui souhaiteraient s'attacher la maîtrise d'ouvrage déléguée du Syaden, l'Etat soutiendra à hauteur de 35 % des projets de relamping déposés dans la limite de 50 000 € HT. En sus, le Syaden abondera à parité la participation de l'Etat, soit une prise en charge de 70 % du coût du projet.

Un nouveau devis a été demandé à l'entreprise Robert. Ce devis comprend la réfection de l'éclairage public de la résidence des Amandiers, de la rue des Erables, de la rue Pierre Corneille, de l'avenue du Stade, de la route de Palaja, de la Résidence Clos de Pomone et de la résidence Saint Flour. Le montant des travaux s'élève à la somme de 70 634,71 € HT.

Monsieur le Maire propose de déléguer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux au Syaden. Ainsi les travaux pourraient être financés à 70 % dans la limite de 50 000 € HT, le solde de l'opération sera financé par les fonds propres de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de déléguer la maîtrise d'œuvre de ces travaux au Syaden pour un montant de 70 634,71 € HT.

10 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SYADEN POUR LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DANS LE CŒUR DU VILLAGE – POUR 17

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le vieux village devrait faire très prochainement l'objet de travaux importants : rénovation des branchements eau potable et eaux usées par Carcassonne Agglo, enfouissement du réseau France Télécom et revêtement de la chaussée.

Lors de ces travaux, il serait également judicieux de procéder à la rénovation de l'éclairage public du centre ancien.

La rénovation concerne la place du Château, la rue Basse, la rue des Perdigals, la place de l'Eglise, l'impasse du Château et la rue de la Roque. Le montant des travaux s'élève à 37 363,72 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Approuve le dossier de demande de subvention du cœur du village pour un montant de 37 363,72 € HT, Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Syaden.

11 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC MADAME PEDRERO DOMICILIEE 36 RUE JULES VERNE POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LA POSE D'UN PORTAIL SUR LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL – POUR 17

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de Madame Pedrero domiciliée 36 rue Jules Verne. Cette dernière souhaite remplacer son portail en bois par un portail coulissant mais la configuration en pente de son terrain ne lui permet pas de positionner le rail à l'intérieur de sa parcelle.

Elle souhaite donc que le Conseil Municipal au travers d'une convention d'occupation du domaine public l'autorise à fixer le rail le long de son mur mais à l'extérieur sur le domaine public communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame Pedrero à positionner son portail le long de son mur sur le domaine public. Une convention d'utilisation du domaine public sera rédigée en ce sens.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 h 10.